



PERSONAE PARTNERS

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Conforme aux articles 325-3 du Règlement Général de l'AMF.

PERSONAE PARTNERS

Conseil en Gestion de Patrimoine

Adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine

SAS au capital de 10 000 € / RCS CHALON SUR SAÔNE 903 062 974 / 7 – 9 rue du Temple, 71100 CHALON SUR SAÔNE
contact@personaepartners.com / www.personaepartners.com

Ce document a pour but de vous présenter les principales informations réglementaires liées à nos activités de conseil en stratégie d'investissement.

La société, Personae Partners, est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n°21008046 (www.orias.fr). Ci-après la liste de nos statuts réglementés :

Conseil en investissements financiers

- Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.
- Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.
- Personae Partners n'entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec des Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

Courtage en assurance

- Positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.
- Entreprises d'assurance avec lesquelles il existe un lien financier : Aucune

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7101 2021 0000 00009 délivrée par la CCI de Chalon sur Saône.
- Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Courtage en opérations de banque et en services de paiement

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Aucun**
- Établissement(s) avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Aucun**
- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels la société travaille : **AXA Banque, Generali Patrimoine, Crédit Mutuel, Cardif, Cafpi ...***
* Liste non exhaustive
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit, de financement ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.

Informations sur les modes de communications

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrons communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

PERSONAE PARTNERS

7 – 9 rue du Temple
71100 CHALON SUR SAÔNE

www.personaepartners.com

SAS au capital de 10 000 € - RCS CHALON SUR SAÔNE N° 903062974 - Code NAF 7022Z - Immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N°21008046 pour les activités CIF-COA-COBSP Adhérente à la CNCGP, association agréée par l'AMF (www.amf-france.org) Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 7101 2021 0000 00009 délivrée par la CCI de CHALON SUR SAÔNE Assurance RCP et Garanties Financières souscrites auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9



PERSONAE PARTNERS

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Christophe BADET, président de la société, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez contacter Personae Partners à l'adresse mail suivante : contact@personaepartners.com

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Assurance professionnelle

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD, 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans Cedex 9.

Litige

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de la consommation :

Pour l'activité CIF (médiateur public) : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/le_mediateur)

Pour les autres activités (médiateur recommandé par la CNCGP) : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS Médiateurs : Christophe AYELA, Jean-Marc BLAMOUTIER, Catherine BOINEAU, Gilles CHARLOT, Michel GUIGAL (www.mediateur-conso.cmap.fr)
consommation@cmap.fr)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris cedex 09

Signature du document d'entrée en relation

Je soussigné(e)atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à le

Signature du client